

Scanné sous : _____
 Mis en GED
 Non numérisé

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les buqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 10 décembre 2025 au 8 janvier 2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PLUMBE, CHRISTIANE
 Adresse: RUE DE NEUCHÂTEL 36
 Parcille n°: 826
 Essence: MIRABELLIER N°1
 Diamètre à 1 m du sol: 103 CM CIRCONFÉRENCE / DIAMÈTRE: ~ 33cm
 Motif de la requête: ARBRE MORT / SEC

Date: 02.12.2025

Signature: C. Plub

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: PLAQUEMINIER (ARBRE À KAKIS)

Compensation validée par le service oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

Scanné sous : _____
 Mis en GED
 Non numérisé

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les buqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 10 décembre 2025 au 8 janvier 2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PLUMBE, CHRISTIANE
 Adresse: RUE DE NEUCHÂTEL 36
 Parcille n°: 826
 Essence: PRUNNIER N°3
 Diamètre à 1 m du sol: 78 CM CIRCONFÉRENCE / DIAMÈTRE: ~ 25cm
 Motif de la requête: ARBRE MORT / SEC

Date: 02.12.2025

Signature: C. Plub

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: POMMIER

Compensation validée par le service oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOirement À LA DEMANDE

* Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).

* Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

Scanné sous : _____
 Mis en GED
 Non numérisé

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les buqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 10 décembre 2025 au 8 janvier 2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PLUMBE, CHRISTIANE

Adresse: RUE DE NEUCHÂTEL 36

Parcille n°: 826

Essence: NOYER N°2

Diamètre à 1 m du sol: 149 CM CIRCONFÉRENCE / DIAMÈTRE: ~ 47cm

Motif de la requête: ARBRE MORT / SEC

Date: 02.12.2025

Signature: C. Plub

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: POIRIER

Compensation validée par le service oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOirement À LA DEMANDE

* Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les buqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 10 décembre 2025 au 8 janvier 2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PLUMBE, CHRISTIANE

Adresse: RUE DE NEUCHÂTEL 36

Parcille n°: 826

Essence: POMMIER N°4

Diamètre à 1 m du sol: 110 CM CIRCONFÉRENCE / DIAMÈTRE: ~ 35cm

Motif de la requête: ARBRE MORT / SEC

Date: 02.12.2025

Signature: C. Plub

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: COGNASSIER

Compensation validée par le service oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOirement À LA DEMANDE

* Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).

* Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

